

MESURES PRÉVENTIVES CONTAMINATION AU PLOMB - ATELIER SOUDURE / Base de Sorel

La prévention des dangers d'une exposition au plomb

Le plomb présente un danger pour la santé des travailleuses et travailleurs qui y sont exposés sous une forme qui puisse être inhalée (particules en suspension dans l'air) ou ingérée. Le plomb ne présente un danger d'intoxication par inhalation que dans la mesure où l'on trouve en suspension dans l'air des particules de plomb assez fines pour qu'elles puissent être inhalées.

Il existe trois types de particules de plomb :

- 1- Poussière 2- Vapeur 3- Brouillard**

La poussière de plomb se présente sous forme de particules solides résultant de procédés tels que la projection d'abrasifs, le ponçage, le meulage ou encore le découpage à l'aide d'un appareil électrique ou pneumatique. La vapeur de plomb se produit lorsque le plomb ou des matériaux contenant du plomb sont chauffés à plus de 500°C, par exemple lors d'activités de soudage, de coupage à haute température et de brûlage. Le réchauffement du métal engendre de la vapeur, qui se condense en particules solides. On parle de brouillard pour qualifier des gouttelettes en suspension dans l'air. L'application de peinture au plomb à l'aide d'un vaporisateur peut produire un brouillard dense contenant du plomb.

La prévention des dangers associés à une exposition au plomb suppose donc une stratégie à trois volets :

- empêcher que le plomb ne contamine l'air;
- éliminer le plomb qui contamine l'air;
- s'il y a du plomb dans l'air, prévenir son inhalation par les travailleuses et les travailleurs.

Pour prévenir l'ingestion de plomb, il s'agit de veiller à ce que les travailleuses et les travailleurs adoptent de bonnes pratiques de travail et d'hygiène.

Pour prévenir l'ingestion, l'inhalation et le transfert accidentel de plomb à partir d'une aire contaminée, les précautions suivantes s'imposent :

- mesures d'ingénierie;
- pratiques de travail et d'hygiène;
- recours à des appareils respiratoires et à un équipement de protection individuelle;
- formation.

Mesures préventives :

Les mesures d'hygiène de prévention de l'exposition au plomb

Des mesures d'hygiène strictes sont nécessaires pour éviter la pénétration digestive par déglutition de particules de poussières présentes sur les mains, le visage et les vêtements, pour le travailleur et sa famille lorsqu'il rentre à son domicile.

- Des vestiaires doubles, situés près de la sortie, doivent être mis à la disposition des travailleurs exposés au plomb : l'entreposage des tenues de travail doit avoir lieu à l'abri de la poussière de plomb et le rangement des tenues de ville et des tenues de travail doit être séparé. Les vêtements de travail ne doivent pas être rapportés au domicile pour le lavage, afin que le salarié ne rapporte pas de poussières de plomb chez lui.
- Des douches doivent permettre de se laver à la fin du travail.
- Des points de lavage des mains et du visage à l'eau chaude savonneuse en nombre suffisant doivent permettre un lavage des mains fréquent et en tout cas avant chaque pause ou en fin de poste.
- L'interdiction de manger, boire et fumer dans les locaux de travail doit être respectée impérativement.

Les équipements de protection individuelle contre l'exposition au plomb

Le port d'équipement de protection individuelle (gants, tenue de travail...) est toujours indispensable, car toutes les mesures de prévention collective ne permettent pas de supprimer totalement l'exposition au plomb. Quant à la protection respiratoire, le port d'un appareil respiratoire toujours gênant ne s'envisage que s'il persiste un risque d'exposition par inhalation, malgré la mise en place de la prévention collective ou bien dans les cas où la protection individuelle est la seule possible, comme dans certaines opérations d'entretien, de maintenance ou d'intervention d'urgence, mais l'usage de masques respiratoires ne peut s'envisager que pour des manipulations ponctuelles de courte durée.

No	Résumé des mesures préventives pour prévenir la contamination au plomb	
1	Utilisation de ventilation locale – système de captation à la source	
2	Maintenir la protection respiratoire utilisée au niveau de l'atelier, surtout pour la soudure et le sablage	
3	Les matières premières contenant du plomb, susceptibles de produire des poussières, devraient être suffisamment humectées, ou traitées de façon à abattre les poussières durant les diverses manipulations, lorsque c'est possible	
4	Garder la porte de l'atelier fermé afin d'éviter que la contamination ne s'étende à l'ensemble du bâtiment	
5	Mesures d'hygiène <ul style="list-style-type: none">- Lavage des mains- Lavage du linge de travail,- Utilisation des casiers pour le linge des employés- Entretien des lieux avec un aspirateur de type HEPA- L'interdiction de manger, boire et fumer dans les locaux de travail	

Affiche pouvant être affichée à l'entrée de l'atelier

ATTENTION! Atelier de soudure

Assurez-vous pour votre santé et sécurité de :

- √ Laver vos mains régulièrement
- √ Ne pas manger ni boire dans l'atelier
- √ Veuillez porter l'équipement de protection adéquat pour faire le travail (protection respiratoire, lunette de sécurité, etc.)
- √ Mettre votre linge de ville dans les casiers fournis à cet effet et assurez-vous de laisser votre linge de travail à l'endroit approprié avant de quitter à la fin de la journée. **NE JAMAIS REPARTIR À LA MAISON AVEC VOTRE LINGE SOUILLÉ!**
- √ Nettoyer les bottes de travail avec un linge humide et un aspirateur HEPA avant de sortir de l'atelier
- √ Maintenez vos postes de travail propre et le moins encombré possible
- √ Ne jamais utiliser le compresseur (air comprimé) ou le balai pour le nettoyage de l'atelier
- √ N'utiliser que des aspirateurs avec filtre HEPA et assurez-vous de disposer adéquatement des résidus et filtres
- √ Limiter la circulation et la présence dans l'atelier aux personnes ayant besoin d'y accéder

Et si vous ne connaissez pas les procédures à suivre ou avez des doutes sur les actions à prendre, n'hésitez pas à communiquer avec votre superviseur.